



ASPRO Mini JI

Bulletin d'adhésion 2024  
d'une Association

Nom :

N° FFV si club, comité ou ligue

Adresse :

Fixe :

Courriel :

Portable :

Renouvellement :

1ère adhésion

Absence d'adhésion N-1

Association Propriétaire des bateaux n°: (001-002-...)

Normales		COTISATIONS		Majorées	de	50 %
Montant	Voix AG			à partir	du	01/05
				Montant		Voix AG
24 €	1	Association 1 bateau		36 €		0
48 €	2	Association 2 bateaux		72 €		0
72 €	3	Association 3 bateaux		108 €		0
96 €	4	Association 4 bateaux		144 €		0
120 €	5	Association 5 bateaux		180 €		0
144 €	6	Association 6 bateaux		216 €		0
168 €	7	Association 7 bateaux		252 €		0
192 €	8	Association 8 bateaux ou +		288 €		0
<b>+ 16 €</b>		<b>Nouvelle ou absente N-1</b>		<b>+ 16 €</b>		
	€	<b>TOTAL A PAYER</b>				€

Virement

Chèque

**A partir du 01/05 toute cotisation est majorée de 50%. Elle ne donne pas droit dans ce cas aux votes, y compris aux membres associés, lors de l'AG.**

Fait à

le

Signature

Rappel : les membres associés déclarés sur l'annexe 2.2 avant le 1<sup>er</sup> mai ne doivent aucune cotisation à l'ASPRO MINIJI mais, s'ils sont présents à l'Assemblée Générale, ils auront une voix.

